



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
16 mai 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2012**

Genève, 25-29 juin 2012

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Audit et contrôle internes**

**Proposition pour parvenir à une totale transparence  
en ce qui concerne la communication de rapports  
d'audit interne**

*Résumé*

Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sont résolument attachés à la transparence organisationnelle. Les trois organisations ont pour objectif de communiquer les rapports d'audit interne en les publiant sur leurs sites Web respectifs, tout en notant que dans certains cas la confidentialité doit être préservée. Ces organisations proposent un ensemble de mesures, lesquelles, si elles sont approuvées par le Conseil d'administration, conduiront à la communication au public des rapports d'audit interne d'ici à la fin de 2012. Dans la perspective d'une divulgation totale des informations, les organisations veilleront à ce que : a) les rapports d'audit interne restent un outil essentiel servant à informer la direction lors de ses prises de décisions; b) la vigilance appropriée soit de mise, ce qui implique un renforcement de l'assurance qualité et du suivi des recommandations des bureaux d'audit interne, selon qu'il conviendra, de manière à garantir l'intégrité et la qualité de l'information communiquée; et c) des garde-fous efficaces soient mis en place afin que soit respectée la confidentialité de toute information jugée particulièrement sensible.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration pourra souhaiter : a) soutenir l'attachement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la transparence organisationnelle; b) approuver les mesures proposées pour parvenir à une publication complète des rapports d'audit d'ici à la fin de 2012; c) approuver les garde-fous suggérés; d) exprimer son soutien au renforcement de l'assurance qualité et, s'il y a lieu, aux processus de suivi des recommandations des bureaux d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS; et e) demander au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de rendre compte au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle en 2014, des enseignements tirés de la communication au public des rapports d'audit interne.



## Remarques générales

1. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sont foncièrement attachés à la transparence organisationnelle. Parmi les diverses mesures et initiatives qui conduiront à une plus grande transparence, la divulgation des rapports d'audit interne revêt une importance cruciale : les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents et les autres donateurs auront de plus solides garanties et une meilleure idée de la façon dont les ressources sont utilisées pour atteindre les objectifs prévus. À cet égard, les trois organisations partagent le même objectif consistant à communiquer leurs rapports d'audit interne en les publiant sur leurs sites Web, tout en notant que dans certains cas la confidentialité devra être préservée.

2. Suite aux échanges informels qui ont eu lieu avec le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012, les organisations soumettent le présent projet pour parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la communication de rapports d'audit interne et demandent au Conseil d'approuver les mesures exposées dans ce projet. Si les démarches de chacune des organisations peuvent varier, en fonction des conditions d'audit, du nombre de programmes et des parties prenantes, les trois organisations ont un objectif commun : communiquer au public toutes les informations à la fin du processus.

### I. Processus

3. Comme il se doit, les organisations se sont entretenues avec leur comité consultatif pour les questions d'audit et ont tenu compte des discussions et des éléments nouveaux au sein des Nations Unies, de ses fonds et de ses programmes.

4. Alors qu'elles progressent sur la voie de la transparence totale, les trois organisations s'engagent à ce que :

a) les rapports d'audit interne restent un outil essentiel servant à informer la direction lorsqu'elle prendra des décisions;

b) la vigilance appropriée soit de mise, ce qui nécessitera un renforcement de l'assurance qualité et du suivi des recommandations des bureaux d'audit interne, selon qu'il conviendra, de manière à garantir l'intégrité et la qualité de l'information communiquée;

c) des garde-fous efficaces soient mis en place afin de respecter la confidentialité de toute information jugée particulièrement sensible.

### II. Mesures

5. Alors qu'elles s'acheminent vers une entière transparence, les trois organisations ont pris, ou ont l'intention de prendre, les mesures suivantes :

a) Depuis le début de 2012, les trois organisations publient sur leurs sites Web accessibles au public une liste de tous les rapports d'audit interne qui sont parus :

i) PNUD : [http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/internal\\_audits.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/internal_audits.html);

- ii) FNUAP : <http://www.unfpa.org/public/home/about/oversight/pid/4866> ;
- iii) UNOPS : <http://www.unops.org/english/howeare/Accountability/Pages/Disclosure-of-Audit-Reports.aspx>;

Par conséquent, les audits qui ont été effectués – dont les rapports sont disponibles conformément à la procédure adoptée par le Conseil d'administration concernant le respect de la confidentialité – font maintenant partie du domaine public. Les États Membres peuvent utiliser ces informations pour choisir les rapports pour lesquels ils souhaitent formuler une demande d'accès en toute confidentialité, soit sur le site Internet, soit par le biais du système en ligne sécurisé.

b) Ces trois organisations ont installé des systèmes en ligne sécurisés qui permettent l'accès à distance aux rapports d'audit interne. Dans le cas du PNUD, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a déjà largement fait usage de l'accès à distance, et dans le cas du FNUAP, trois États Membres y ont eu recours en 2011. Pour ce qui est de l'UNOPS, à ce jour aucune demande n'a été déposée pour l'utilisation du dispositif d'accès à distance;

c) Pour faciliter l'accès aux résultats des audits tout en se préparant à une totale transparence, les organisations ont pris les mesures transitoires suivantes :

i) L'UNOPS a affiché sur son site Web les rapports d'audit interne relatifs aux processus et aux domaines thématiques; et

ii) Le PNUD a mis à la disposition des États Membres les résumés analytiques des rapports d'audit de projets sur un site Web protégé par un mot de passe. Cette initiative a suivi la décision 2011/23 du Conseil d'administration autorisant les organisations, lorsqu'un État Membre, un donateur intergouvernemental ou le Fonds mondial leur en fait la demande, à fournir les résumés analytiques des rapports relatifs à l'audit interne de projets sans passer par la procédure de communication officielle. Si un État Membre exprime le désir d'obtenir le mot de passe, ceci est considéré comme une demande d'accès aux résumés disponibles par voie électronique;

d) Sous réserve que le Conseil d'administration donne son agrément, les organisations entendent afficher sur leurs sites Web les synthèses de tous les rapports d'audit interne. Cela accentuera la transparence en permettant au grand public de consulter les résultats d'ensemble et les principales conclusions de tous les rapports d'audit interne à un niveau facilement accessible au lecteur intéressé et sans entrer dans les détails techniques. Étant donné que l'information contenue dans les résumés analytiques est générale plutôt que spécifique, la confidentialité ne devrait pas poser de problème. Au cas où, exceptionnellement, le résumé renfermerait des informations particulièrement sensibles, il sera expurgé à la discrétion du Directeur de l'audit interne.<sup>1</sup> Cette mesure pourrait être mise en œuvre au troisième trimestre de 2012 et appliquée à tous les rapports parus par la suite;

e) De la même façon, sous réserve que le Conseil d'administration donne son assentiment, les organisations se proposent d'afficher sur leurs sites Web respectifs tous les rapports d'audit interne parus après le 31 décembre 2012. La divulgation sera complète à la fin de 2012.

<sup>1</sup> L'autorité qui en dernier ressort appose son visa sur les rapports d'audit interne (le titre peut varier selon l'organisme).

### III. Vigilance et garde-fous

6. Pour que les rapports d'audit interne servent d'outil de gestion tout en permettant d'informer les États Membres, les parties prenantes et le grand public et en donnant une image équilibrée et précise, certaines mesures de vigilance seront mises en place à différents stades du processus d'audit, ainsi que des garde-fous pour traiter toute information sensible avant qu'elle ne soit publiée.

a) La transparence totale s'appliquera une fois que toutes les dispositions et les garanties seront en place, et ne s'appliquera qu'aux rapports établis à partir de cette date. Il n'y aura pas de communication rétroactive;

b) Pour que tout soit le plus clair possible, on accordera davantage de temps à la discussion des projets de rapports d'audit au sein des organisations afin de permettre la correction d'erreurs factuelles; de placer les conclusions des audits dans leur contexte propre; d'explicitier les problèmes qui subsistent; de rendre compte des opinions divergentes; et de demander à l'équipe de direction de prendre part à la discussion des points de désaccord. Il faudra consacrer le temps nécessaire à ce mécanisme de dialogue;

c) Pour garantir la précision et la qualité en ce qui concerne le fond et la forme, et si cela n'a pas encore été fait, tous les rapports d'audit interne seront soumis à une opération d'assurance qualité interne, indépendante du déroulement ou de la surveillance de la mission d'audit. Il faudra peut-être accroître les moyens des bureaux d'audit en vue d'assurer la qualité;

d) Avant d'être téléchargé sur le site Web, le rapport d'audit interne sera revu par le Directeur d'audit interne qui veillera à ce qu'il ne contienne aucune information considérée comme sensible. Si des informations particulièrement sensibles y figuraient,<sup>2</sup> certains passages seraient retirés, si nécessaire. Dans des circonstances exceptionnelles, si les modifications apportées ne convenaient pas, le Directeur de l'audit interne pourrait décider de ne pas publier ce rapport;

e) Les rapports d'audit interne seront affichés sur le site Web ouvert au public dans un délai d'un mois à compter de leur présentation au chef de secrétariat de l'organisation correspondante. Le personnel de direction aura ainsi la possibilité d'entreprendre toute action corrective qui s'impose et d'être parfaitement préparé à

---

<sup>2</sup> La politique de surveillance du PNUD (DP/2008/16/Rev.1), approuvée par le Conseil administratif dans sa décision 2008/37, prévoit la possibilité de révision dans des cas particuliers, « lorsque la communication d'un rapport n'est pas jugée souhaitable parce qu'elle a trait à des tierces parties ou à un pays, son gouvernement ou son administration, ou risque de compromettre une action en cours, ou mettre en péril la sûreté ou la sécurité d'une personne quelconque, viole ses droits ou sa vie privée ». La politique de surveillance du FNUAP (DP/FPA/2008/14), approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2008/37, prévoit que des passages d'un rapport puissent être modifiés « lorsque la consultation d'un rapport n'est pas jugée souhaitable du fait qu'il a un caractère strictement confidentiel ». Le cadre de redevabilité de l'UNOPS (DP/2008/55), approuvé par le Conseil exécutif dans sa décision 2008/37, prévoit que des passages d'un rapport puissent être masqués « lorsque la consultation d'un rapport n'est pas jugée souhaitable, soit qu'il y ait un risque de violation de droit au respect des formes régulières, soit que la sûreté ou la sécurité des personnes visées par une enquête du Bureau de l'audit interne ou d'un autre organe compétent risquent d'être compromises ».

répondre à toute demande qui pourrait être adressée à l'organisation une fois que le rapport sera entré dans le domaine public;

f) Avant la publication d'un rapport, le Gouvernement concerné, à supposer qu'il y en ait un, se verra accorder suffisamment de temps pour l'examiner et porter à l'attention du Directeur de l'audit interne toute crainte relative à la confidentialité;

g) Parallèlement à chaque rapport, les bureaux d'audit interne publieront et actualiseront régulièrement, après validation en bonne et due forme, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises dans le rapport d'audit. Ce sera primordial car les rapports d'audit constituent une photographie prise à un moment donné. Le temps passant, l'image présentée ne sera plus juste ni précise si elle ne révèle pas les mesures correctives prises à la suite de l'audit. La publication de ces informations permettra au lecteur intéressé de suivre les progrès accomplis pour régler les problèmes relevés dans le rapport d'audit. Ces informations représenteront également pour le public un indicateur de l'efficacité avec laquelle l'organisation donne suite aux conclusions et aux recommandations d'audit. Les organisations renforceront, autant qu'il conviendra, les capacités des bureaux d'audit interne à fournir ce type d'information;

h) La publication des rapports d'audit interne pourra susciter des demandes de renseignements et des questions de la part des médias et d'autres parties prenantes. Pour que les conclusions d'audit soient bien comprises et placées dans leur contexte, les bureaux d'audit interne participeront à l'élaboration des réponses, en apportant les explications et clarifications voulues. Les organisations veilleront à ce que ces bureaux disposent des moyens nécessaires pour répondre aux demandes.

7. Sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont bon espoir que la totale transparence, assortie de mesures de vigilance et de garde-fous, sera réalisée d'ici à la fin de 2012.